

## COMMUNIQUE

### **SUPPRESSION DE L'ARTICLE 99 : OBJECTIF ATTEINT POUR LA FNMR**

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues a reçu, vendredi dernier, la lettre de madame la ministre de la Santé Agnès Buzyn **confirmant le retrait de l'article 99 au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Cet accord, au-delà de l'article 99, **restaure le coefficient Z au 1<sup>er</sup> janvier 2020**, historiquement spécifique aux médecins radiologues. Il prend en compte la spécificité des lourds investissements qu'ils doivent réaliser pour maintenir leurs équipements au meilleur niveau qu'attendent les patients.

L'accord de la ministre pour la suppression de l'article 99, le rétablissement du coefficient Z ont été rendus possibles grâce à **un engagement novateur entre l'assurance maladie et les médecins radiologues sur la pertinence des actes.**

Ce nouveau paradigme pour lequel la FNMR milite depuis plusieurs années fait déjà l'objet de plusieurs actions (information auprès des médecins radiologues et demandeurs, auprès des patients) **sur les bonnes pratiques en imagerie médicale pour la lombalgie commune.**

**La FNMR se félicite de cet accord et est persuadée que tous les acteurs de la santé se mobiliseront** pour la réussite de la pertinence qui pourrait servir de référence à d'autres spécialités et permettre d'établir de nouvelles relations entre l'assurance maladie et les acteurs de la santé, notamment les médecins libéraux.

\* \* \*

Contact : Docteur Jean-Philippe MASSON - Président FNMR - Tél : 06.07.52.21.53.